

PROCES VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

Date du conseil municipal : le 5 juillet 2024

Date de convocation du conseil municipal : le 1^{er} juillet 2024

Lieu du conseil municipal : Mairie de SAINT CLAR DE RIVIERE

Heure du conseil municipal : la séance est ouverte à 21h02

Listes des présents, absents et pouvoirs :

PRESENTS : MM. Etienne GASQUET, Andrée CARDONA, Martine GIULIANI, Jean-Pierre PAVAN, Jocelyn CIMBER, Annie SUD, Rémy LANSAC, Marie-Françoise DAL GRANDE.

ABSENTS : Romain ROUQUETTE, Marina LASSERRADE, Jacques RIZZO, Yannick PUERTOLAS, Jérôme PACHECO, Virginie CAZAUX, Loic MAHE.

Secrétaire de séance : Annie SUD

Monsieur le Maire rajoute un point à l'ordre du jour en ouverture de séance.

I. Demande de subvention de l'école J. NIELS

Monsieur le maire donne lecture du courrier de l'Ecole Privée Joseph Niel à Muret, reçu le 20 juin 2024, qui sollicite la commune pour l'octroi d'une subvention.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, décide de ne pas octroyer de subventions à l'école Joseph NIEL.

Noms des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Jean Pierre	PAVAN
Martine	GIULANI
Annie	SUD
Jocelyn	CIMBER
Rémy	LANSAC
Marie Françoise	DAL GRANDE

II. Demande de subvention du Secours Populaire

Monsieur le maire donne lecture du courriel reçu le 13 juin 2024 du Secours Populaire qui sollicite la commune pour l'octroi d'une subvention.

Monsieur le maire explique que la commune n'a jamais attribué de subvention à cette association car les subventions sont octroyées uniquement aux associations de la commune.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité de ne pas attribuer de subventions à cette association

Noms des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Jean Pierre	PAVAN
Martine	GIULANI
Annie	SUD
Jocelyn	CIMBER
Rémy	LANSAC
Marie Françoise	DAL GRANDE

III. Actualisation du loyer de la savonnerie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le bail professionnel relatif au local commercial situé 1 rue Jean Jaurès prévoit la révision du loyer au 1^{er} octobre de chaque année.

Monsieur le Maire présente le courriel de Mme Zilioli qui demande à ne pas augmenter son loyer pour la période du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2025.

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter le loyer. Il sera donc de 320.07 € pour la période du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2025 (montant révisé le 9 octobre 2023 dans la délibération 42-2023).

Le Conseil Municipal entérine cette proposition à l'unanimité.

Noms des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Jean Pierre	PAVAN
Martine	GIULANI
Annie	SUD
Jocelyn	CIMBER
Rémy	LANSAC
Marie Françoise	DAL GRANDE

IV. Demande de scolarisation hors commune

Monsieur le maire présente aux membres du conseil municipal une demande de scolarisation à l'école CALENDRETA DEL PAIS MURETHIN émanant d'administrés résidant sur la commune.

Après avoir délibéré, le conseil municipal prend connaissance de l'inscription de l'enfant hors commune mais refuse de participer aux charges de fonctionnement de l'école CALADRETA DEL PAIS MURETHIN située à Muret.

Noms des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Jean Pierre	PAVAN
Martine	GIULANI
Annie	SUD
Jocelyn	CIMBER
Rémy	LANSAC
Marie Françoise	DAL GRANDE

V. Demande de subvention pour une ouverture de classe à l'école maternelle

Monsieur le Maire indique que suite à de nouvelles inscriptions à l'école maternelle, une ouverture de classe a été décidée par le Rectorat pour l'année scolaire 2024/2025.

Cette ouverture de classe en maternelle nécessite l'achat de nouveaux mobiliers.

Monsieur le Maire précise que dans ce cadre, il est possible de demander auprès du Conseil Départemental une subvention.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De demander une subvention auprès du Conseil Départemental ;
- D'autoriser Monsieur le maire à entamer toutes démarches en ce sens.

Noms des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Jean Pierre	PAVAN
Martine	GIULANI
Annie	SUD
Jocelyn	CIMBER
Rémy	LANSAC
Marie Françoise	DAL GRANDE

VI. Demande de subvention de l'association Lyric'o Canto

Monsieur le maire donne lecture du courrier du 18 juin 2024 de l'association Lyric'O Canto qui sollicite la commune pour l'octroi d'une subvention.

Monsieur le maire explique que la commune ayant déjà statué sur les demandes de subventions associatives communales, en mars dernier, la demande sera étudiée pour le budget 2025.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité de ne pas attribuer de subventions à cette association.

Noms des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Jean Pierre	PAVAN
Martine	GIULANI
Annie	SUD
Jocelyn	CIMBER
Rémy	LANSAC
Marie Françoise	DAL GRANDE

VII. Demande de subvention de l'Académie Martiale de Karaté

Monsieur le maire donne lecture du courriel du 30 juin 2024 de l'association Académie Martiale de Karaté qui sollicite la commune pour l'octroi d'une subvention.

Monsieur le maire explique que la commune ayant déjà statué sur les demandes de subventions associatives communales, en mars dernier, la demande sera étudiée pour le budget 2025.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité de ne pas attribuer de subventions à cette association.

Noms des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Jean Pierre	PAVAN
Martine	GIULANI
Annie	SUD
Jocelyn	CIMBER
Rémy	LANSAC
Marie Françoise	DAL GRANDE

VIII. SDEGH : convention de servitudes

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la nécessité de réaliser les travaux de branchement communal pour la salle de réunion/mariage. Pour l'établissement de cette installation électrique, il est nécessaire d'établir une convention de servitude de passage concernant la parcelle cadastrée C 1590, sis 8 Grand Place, propriété de la Commune.

Monsieur le Maire donne lecture du texte du projet de convention valant reconnaissance de servitude et propose au Conseil d'en approuver les termes. Il précise que, étant donnée la spécificité des ouvrages et leur mode particulier de financement, la constitution de cette servitude ne donnera lieu à aucune indemnité ni redevance à verser par son bénéficiaire.

Oui l'exposé du Maire et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le contenu de la convention à passer avec le Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne octroyant à ce dernier un droit de servitude sur la parcelle C 1590
- Donne délégation au Maire pour signer ladite convention.

Noms des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Jean Pierre	PAVAN
Martine	GIULANI
Annie	SUD
Jocelyn	CIMBER
Rémy	LANSAC
Marie Françoise	DAL GRANDE

IX. Questions diverses

M. le Maire présente la demande de créneaux de l'Académie Martiale de Karaté.

Mme AMIRAULT précise que si les créneaux de l'école sont donnés, l'association laissera les créneaux au club house.

M. le Maire et l'ensemble du conseil municipal demande de temporiser sur cette demande pour attendre la rentrée.

M. le Maire informe le conseil que l'acte d'achat de la maison PASTOU-DEMICHEL a été passé dernièrement. Il invite les membres du conseil à venir visiter pour statuer sur l'utilisation future.

La séance est clôturée à 21h 30.